

# Rencontres santé

## ACCOMPAGNEMENT & SANTÉ DES AIDANTS



MUTUALITÉ  
FRANÇAISE

GRAND EST



## PASSEPORT DES AIDANTS

Guide d'informations pratiques et de conseils pour vous accompagner au quotidien.

**EDITION MARNE**

**AIDANT, VOTRE SANTÉ, PARLONS-EN !**



## DÉFINITION DE L'AIDANT

D'après la société Française des Aidants, on compte **plus de 8 millions d'aidants en France.**

Dans l'inconscient collectif, les aidants sont souvent associés à la maladie d'Alzheimer. Or, **les aidants interviennent dans de nombreuses autres pathologies (maladie de Parkinson, AVC, handicap de tout type...), quel que soit l'âge de la personne aidée.**

**L'aidant peut être défini comme une personne non professionnelle qui apporte son aide à une tierce personne dans les actes quotidiens de la vie. Cette aide survient de par la maladie de la personne aidée.**

L'aidant lui-même peut être en mauvaise santé, c'est ce qu'apportent les chiffres issus de l'enquête Handicap-Santé aidants de la DREES, en 2008 :

- 48% des aidants déclarent avoir une maladie chronique
- 29% se sentent anxieux et stressés
- 25% déclarent ressentir une fatigue physique et morale.



## VERS QUI SE TOURNER ?

STRUCTURE	RÔLE	COORDONNÉES
<b>MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées)</b>	Les MDPH sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.	<b>MDPH Marne</b> 50 avenue du Général Georges SMITH PATTON 51000 Châlons-en-Champagne 03 26 26 06 06 accueil@mdph51.fr
<b>MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)</b>	<p>La MAIA a pour but de fluidifier les échanges entre professionnels et ainsi, permettre aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance de l'existant pour une prise en charge optimale.</p> <p>Différents gestionnaires de cas composent la MAIA, dont le rôle est d'accompagner et de donner une réponse adaptée aux situations complexes.</p> <p>Pour la solliciter (uniquement saisissable par les acteurs médico-sociaux), un contact au CLIC dont vous dépendez est nécessaire pour permettre l'orientation la plus adaptée à votre situation</p>	<p>3 MAIA dans la Marne (en fonction de votre lieu d'habitation) :</p> <p><b>MAIA Pays de Châlons, Argonne et Vitryat</b> 11 rue Thiers 51000 Châlons-en-Champagne 03 26 65 16 16 maiacav@chalonsen-champagne.fr</p> <p><b>MAIA du Pays Champenois</b> 2 rue des Mureaux BP 52 51160 AY 03.26.54.82.15 dispositifmaia@entourage-bien-veillir.fr</p> <p><b>MAIA Reims</b> ORRPA 4 rue Marteau 51100 REIMS 03 26 88 40 86 direction@orrpa.com</p>

Liste non exhaustive



## LE RÉPIT

### Pourquoi le répit est important ?

- **Avoir du temps pour soi** pour les aidants (ne pas s'oublier)
- **Permettre à l'aidant de souffler**, de se reposer et surtout ne pas craquer
- **Rappeler à l'aidant** qu'il a une vie en dehors de cette aide (famille, amis, loisirs...)
- **Préserver la santé de l'aidant**
- **Prendre du recul** et apprécier de retrouver la personne aidée en partageant un autre quotidien que celui de la maladie
- **Avoir l'esprit libre** en confiant son proche à des personnes compétentes

### Quelle prise en charge financière ?

- Enfants handicapés : frais d'accueil pris en charge par l'Assurance Maladie
- Personnes en situation de handicap : les frais d'accueil sont pris en charge par l'Assurance Maladie, le forfait journalier restant étant pris en charge par certaines mutuelles
- Pour les personnes âgées de plus de 60 ans : possibilité de financement dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et dans le cadre du droit au répit. Possibilité de solliciter des aides financières complémentaires (dites extra-légales) auprès des services d'action sociale des caisses de retraite complémentaire et des mutuelles.